

# l'écho Remaudiérois

MAI  
2022

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Le voyage  
imaginaire



## INFORMATIONS MUNICIPALES

Budget principal  
de la commune

PAGE 4

## ENFANCE JEUNESSE

Le carnaval  
à l'école St Michel

PAGE 7

## LA VIE INTERCOMMUNALE

Rendez-vous printemps et été  
en pays d'art et d'histoire !

PAGE 9

## Edito

L'artiste Kafé Korsé n'a pas eu besoin de plus de trois jours pour réaliser sur le mur du local commercial cette magnifique fresque.

Le thème du voyage (imaginaire, intergénérationnel et dans différentes destinations) avait été défini en amont par des jeunes de la commune. Lors d'un atelier qui s'est déroulé le 05 mars dernier, l'artiste avait présenté son travail à 12 jeunes qui se sont impliqués dans la conception du croquis de la fresque et leur a demandé de composer un patchwork d'éléments qu'ils souhaitaient y voir apparaître.

La scène représente un échange, une passation de savoir entre un grand-père portant le blason officiel de la commune et sa petite fille. Des symboles forts de l'histoire de la commune ont été retracés sur cette œuvre comme le petit train d'Anjou, l'alpaga et la bouteille de vin.

Cette œuvre s'inscrit dans le cadre du projet Echomobile, porté par la communauté de communes Sèvre et Loire et le collectif d'artistes dont les locaux sont basés au Loroux-Bottereau. Merci à l'artiste Kafé Korsé pour la réalisation de cette œuvre qui a et va solliciter beaucoup de curiosité et d'intérêt.

Afin de mettre en valeur et de découvrir toutes les œuvres des artistes sur les communes de la CCSL, un jeu parcours et des visites guidées seront organisés le 11 juin.



### Mairie de La Remaudière

22, rue Olivier de Clisson  
44430 LA REMAUDIÈRE  
Tél. 02.40.33.72.30  
[www.laremaudiere.fr](http://www.laremaudiere.fr)

### Horaires d'ouverture

**Mardi** : 9h à 12h30 / 15h à 19h  
**Mercredi & jeudi** : 9h à 12h30  
**Vendredi** : 9h à 12h30 / 14h à 17h

**Numéro astreinte week end  
et jours fériés : 07 57 42 65 82**

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes nés en mai 2006 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents (en cas d'absence du jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal).

## NUIT TRANQUILLE SUR LA COMMUNE

Pour la tranquillité nocturne des habitants, les cloches de l'église ne sonneront plus entre 23h et 6h.

## URBANISME PERMIS DE CONSTRUIRE :

- M. et Mme PELTIER Allen  
et Emmanuelle  
2, rue des Forsythias  
Installation carport

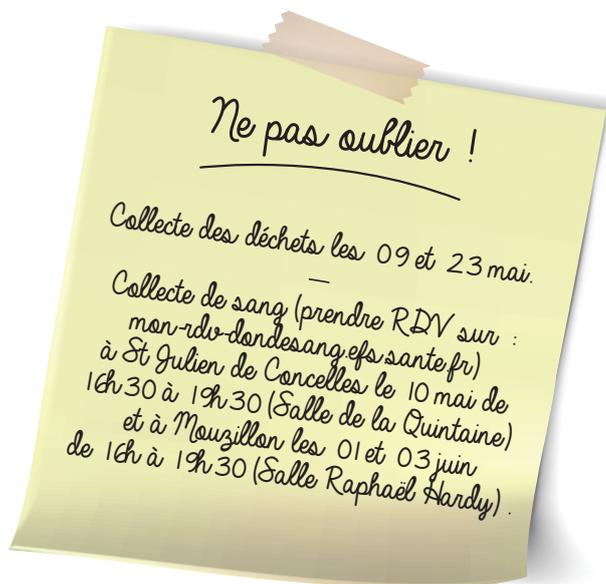
## DÉCLARATION PRÉALABLE :

- M. NAURIS Arnaud  
1, impasse Dionysos  
Clôture
- Commune de La Remaudière  
Division foncière en vue  
de construire  
Rue du Soleil Levant
- M. TESSIER Mathieu  
222, Le Pré Bourneau  
Création d'un atelier
- M. CARIOU Philippe  
868, La Brevère  
Carport

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE :

- Gianni MARTINS  
25, rue Olivier de Clisson  
Le 15 mars 2022
- Arthur DOMMANGEAU  
213, l'Enaudière  
Le 19 mars 2022



## Un arbre, une naissance

L'OPÉRATION « UN ARBRE, UNE NAISSANCE »  
A EU LIEU SAMEDI 19 MARS.



Onze arbres ont été plantés au Verger des naissances pour les onze enfants de la commune nés en 2020. Le conseil municipal des enfants a parrainé l'évènement. Les essences d'arbres plantés sont le fruit d'une réflexion engagée par la commune et la région pour conserver la biodiversité du territoire.

## AGENDA DES MANIFESTATIONS



(sous réserve des  
conditions sanitaires)

### Samedi 7 mai

Retransmission de la finale de la coupe de France au bar associatif

### Dimanche 8 mai

Commémoration guerre 39/45

### Dimanche 8 mai

Randonnée pédestre organisée par les Chemins de traverse



### Dimanche 15 mai

Vide grenier organisé par le Comité des fêtes

## DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 10 mai 2022 pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin de juin à : [communication@laremaudiere.fr](mailto:communication@laremaudiere.fr).



## CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2022

### 1 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Compte de gestion 2021

|                | Résultat à la clôture de l'exercice 2020 | Part de fonctionnement affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture de l'exercice 2021 |
|----------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| Fonctionnement | 259 498,44 €                             | 209 498,44 €                                       | 620 629,69 €                | 670 629,69 €                           |
| Investissement | 191 567,23 €                             | -                                                  | - 458 362,67 €              | - 266 795,44 €                         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>451 065,67 €</b>                      | <b>209 498,44 €</b>                                | <b>162 267,02 €</b>         | <b>403 834,25 €</b>                    |

### Comptes administratifs 2021

|                                                       | DÉPENSES       | RECETTES       | ÉCART         |
|-------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| <b>Réalisations de l'exercice (mandats et titres)</b> |                |                |               |
| Fonctionnement                                        | 663 217,96 €   | 1 283 847,65 € | 620 629,69 €  |
| Investissement                                        | 2 087 595,01 € | 1 629 232,34 € | -458 362,67 € |
| <b>Reports de l'exercice 2019</b>                     |                |                |               |
| Fonctionnement                                        | -              | 50 000,00 €    | 50 000,00 €   |
| Investissement                                        | -              | 191 567,23 €   | 191 567,23 €  |
| <b>Résultat cumulé</b>                                |                |                |               |
| Fonctionnement                                        | 663 217,96 €   | 1 333 847,65 € | 670 629,69 €  |
| Investissement                                        | 2 087 595,01 € | 1 820 799,57 € | -266 795,44 € |
| <b>Balance des restes à réaliser</b>                  |                |                |               |
| Fonctionnement                                        | -              | -              | -             |
| Investissement                                        | 50 438,89 €    | 144 849,00 €   | 94 410,11 €   |

### Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement : 670 629,69€

Excédent de fonctionnement d'un montant de 172 385,33€ sur l'article 1068 (au titre du déficit d'investissement incluant les RAR).

Excédent de fonctionnement d'un montant de 398 244,36€ sur l'article 1068 pour le reste de l'excédent.

Excédent de fonctionnement au R002 «excédent de fonctionnement reporté» pour 100 000€.

Résultat d'investissement : -172 385,33€ (incluant les RAR).

### ZOOM SUR LES PRINCIPAUX CHIFFRES À RETENIR

**162 267 €**

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021

**10 397 €**

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS

**597 065 €**

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS 2021

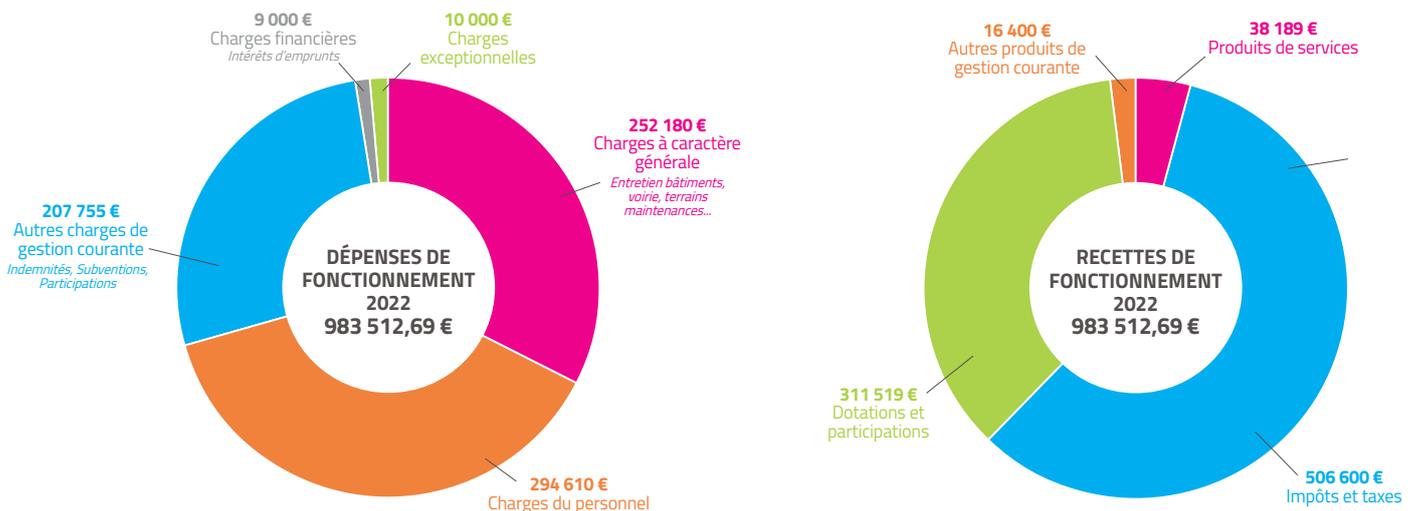
**21,59%**

TAUX FISCALITÉ FONCIER BÂTI 2022

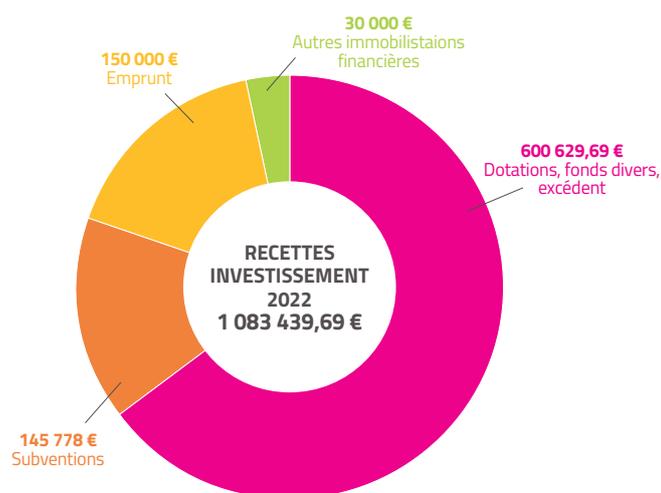
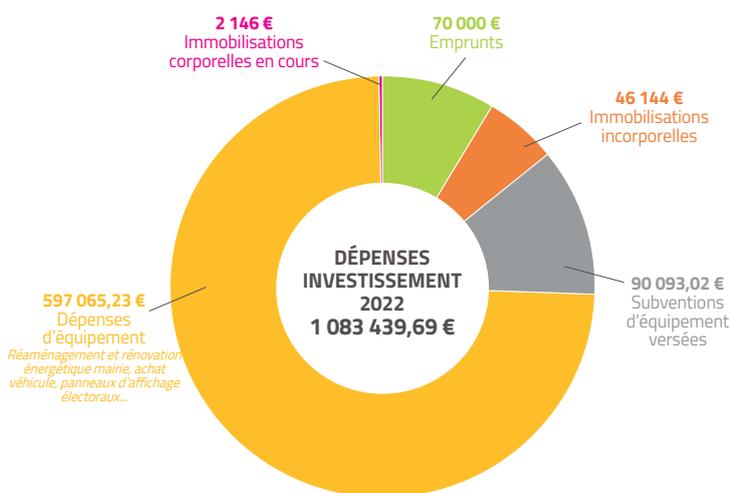
**50,60%**

TAUX FISCALITÉ FONCIER NON BÂTI 2022

### Budget primitif 2022



# INFORMATIONS MUNICIPALES



## 2 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA CROIX-BIGEARD »

### Comptes de gestion 2021

|                | Résultat à la clôture de l'exercice 2020 | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture de l'exercice 2021 |
|----------------|------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| Fonctionnement | -                                        | 324 388,32 €                | 324 388,32 €                           |
| Investissement | 12 142,63 €                              | -12 142,63 €                | -                                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b>12 142,63 €</b>                       | <b>312 245,69 €</b>         | <b>324 388,32 €</b>                    |

### Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement : 324 388,32 €

Excédent de fonctionnement au R002 «excédent de fonctionnement reporté» pour 324 388,32€.

### Comptes administratifs 2021

|                                                |                | DÉPENSES     | RECETTES     | ÉCART        |
|------------------------------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Réalizations de l'exercice (mandats et titres) | Fonctionnement | 621 923,88 € | 946 312,20 € | 324 388,32 € |
|                                                | Investissement | 567 972,92 € | 555 830,29 € | -12 142,63 € |
| Reports de l'exercice 2020                     | Fonctionnement | -            | -            | -            |
|                                                | Investissement | -            | 12 142,63 €  | 12 142,63 €  |
| Résultat cumulé                                | Fonctionnement | 621 923,88 € | 946 312,20 € | 324 388,32 € |
|                                                | Investissement | 567 972,92 € | 567 972,92 € | -            |

### Budget primitif 2022

#### Fonctionnement

Dépenses 1 034 106,63 €  
Recettes 1 175 792,74 €

#### Investissement

Dépenses 689 404,42 €  
Recettes 689 404,42 €

## 3 / BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

### Comptes de gestion 2021

|                | Résultat à la clôture de l'exercice 2020 | Part de fonctionnement affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture de l'exercice 2021 |
|----------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| Fonctionnement | -78,00 €                                 | -                                                  | 1 666,67 €                  | 1 588,67 €                             |
| Investissement | 5 440,00 €                               | 5 440,00 €                                         | 22 678,04 €                 | 28 118,04 €                            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>5 362,00 €</b>                        | <b>5 440,00 €</b>                                  | <b>24 344,71 €</b>          | <b>29 706,71 €</b>                     |



### Comptes administratifs 2021

|                                                |                | DÉPENSES    | RECETTES    | ÉCART       |
|------------------------------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|
| Réalizations de l'exercice (mandats et titres) | Fonctionnement | -           | 1 666,67 €  | 1 666,67 €  |
|                                                | Investissement | 58 378,38 € | 81 056,42 € | 22 678,04 € |
| Reports de l'exercice 2020                     | Fonctionnement | -78,00 €    | -           | -78,00 €    |
|                                                | Investissement | -           | 5 440,00 €  | 5 440,00 €  |
| Résultat cumulé                                | Fonctionnement | -78,00 €    | 1 666,67 €  | 1 588,67 €  |
|                                                | Investissement | 58 378,38 € | 86 496,42 € | 28 118,04 € |

### Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement : 1 588,67 €

Excédent de fonctionnement d'un montant de 380,96€ sur l'article 1068.

Excédent de fonctionnement au R002 «excédent de fonctionnement reporté» pour 1 207,71€.

Résultat d'investissement : 28 118,04 €

### Budget primitif 2022

#### Fonctionnement

Dépenses 2 511,00 €  
Recettes 2 511,00 €

#### Investissement

Dépenses 31 010,00 €  
Recettes 31 010,00 €

## Les questions du mois...



### La Prime Rénov' à la loupe

#### Qu'est-ce que La Prime Rénov' ?

C'est une aide financière destinée aux ménages qui réalisent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement.

#### Quel est le montant de cette prime ?

Le barème dépend des revenus du ménage qui fait réaliser les travaux et du type de travaux engagés. Le montant peut être fixe comme par exemple le remplacement d'une chaudière ou calculé en fonction d'une surface rénovée comme l'isolation thermique de murs.

#### Qui peut demander la Prime Rénov' ?

Elle se destine à tous les propriétaires occupant leur logement en tant que résidence principale et dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond.

#### Quels types de travaux sont éligibles à cette prime ?

Une vingtaine de travaux visant à baisser la consommation énergétique d'un logement sont éligibles et répartis en plusieurs catégories :

- > Travaux d'isolation thermique
- > Installation de systèmes de chauffage performants
- > Amélioration de la ventilation
- > Audits et diagnostics énergétiques

#### Qui peut réaliser les travaux ?

Les travaux doivent être impérativement effectués par un professionnel (vous ne pouvez pas toucher la prime si vous achetez l'équipement ou l'isolant et que vous le posez vous-même).

#### Qui contacter pour avoir plus d'informations ?

Pour plus d'informations, contactez SOLIHA au 02.40.44.99.44.  
Cet opérateur a été mandaté par la CCSL pour vous aider dans votre projet.

**Si malgré les aides dont vous pouvez bénéficier pour vos travaux de rénovation énergétique, le reste à charge est trop important pour votre budget, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS au 02.40.33.72.30 pour trouver une solution.**

**Les demandes seront étudiées de manière individuelle.**

## Les commerces ambulants sur votre commune

AU GRÉ DE VOS ENVIES ET DE VOS GOÛTS, VOUS POUVEZ RETROUVER PLUSIEURS JOURS DE LA SEMAINE, TROIS COMMERCES AMBULANTS QUI S'INSTALLENT SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE POUR VOUS PROPOSER DES PRODUITS FAITS MAISON.



**Le manège à fromage** prend possession des lieux les lundis de 17h à 19h. Vous pouvez y découvrir deux produits frais fabriqués dans l'atelier situé à la Borderie sur la commune, « le Nuage de Loire » et « le Sourire Nantais ». Divers produits de crèmerie de la fromagerie Beillevaire (crème, beurre, yaourt, fromage blanc, dessert lacté...) sont aussi en vente.



**Piment't pizza** prend le relais tous les mercredis soir et vous propose sa gamme variée de pizzas fraîches. Plus d'informations sur [www.pimentpizza.com](http://www.pimentpizza.com).



Pour les gourmands de burgers, retrouvez **la Burgerie mobile** les jeudis soir de 18h30 à 21h. Plus d'informations sur [www.laburgerie-mobile.fr](http://www.laburgerie-mobile.fr)

APRÈS LE PLAISIR DES PAPILLES, VOICI LE BONHEUR DE LA CRÉATION AVEC UNE MERCERIE QUI VIENT À VOTRE PORTE.



**Picouton** : Tous les 4<sup>ème</sup> lundis du mois de 9h à 12h, retrouvez votre mercerie ambulante avec à votre disposition l'ensemble des articles destinés à la couture.

## Le pass sports culture et loisirs



**Le pass'sports culture et loisirs est un chèque nominatif d'une valeur de 40€. Il permet de bénéficier d'une réduction du prix de l'inscription aux activités proposées par les associations adhérentes au projet.** Il est délivré par le CCAS de la mairie aux jeunes de 6 à 15 ans avec un quotient familial inférieur à 800€. Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 02.40.33.72.30.

Les associations partenaires sont :

- le cinéma Le cep (Vallet)
- le ciné Loroux (Loroux-Bottereau)
- le cinéma Jacques Demy (Divatte sur Loire)
- le Centre Socioculturel Loire-Divatte
- Loire Divatte Roller
- Vallet lutte
- Vallet Shorinji Kempo
- Landreau Handball
- Rugby Club Le Landreau
- l'ABACS (La Boissière du Doré)
- l'espace Divaquatic (Loroux-Bottereau).

## ENFANCE JEUNESSE

## Le carnaval à l'école St Michel



**Ce dernier vendredi avant les vacances a été festif et carnavalesque à l'école St Michel.**

Malgré la tempête, les élèves ont pu profiter d'une accalmie pour sortir déguisés et danser au rythme de la batucada. Les maternelles quant à eux ont pris un goûter ensemble dans la salle de motricité, puis sont parties à la chasse aux œufs dans une classe différente de la leur pour que la recherche soit plus amusante. Sous les applaudissements et les encouragements des autres classes, les plus jeunes ont ensuite défilé costumés dans la cour en musique. Les TPS, PS et MS étaient cachés derrière leur masque de loup fabriqués en classe. Un moment apprécié et très attendu par tous les élèves qui clôt cette 4<sup>ème</sup> période.

## REM'AVANCE

LE SAMEDI 11 JUIN 2022, L'ASSOCIATION DES ARTISANS, COMMERÇANTS, AGRICULTEURS ET VITICULTEURS DE LA REMAUDIÈRE VOUS INVITE À LA FOIRE ARTISANALE QUI AURA LIEU AU NIVEAU DE LA PROMENADE DE DANY LAURENT DE 10H00 À 22H00.

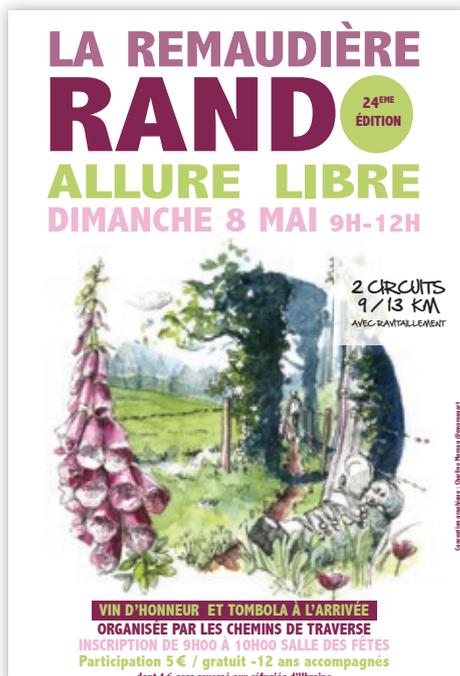


A cette occasion, vous pourrez découvrir les différents talents de la commune, manger sur place et participer à des animations (château-gonflable, randonnée canine, ...).

Le matin, vous pourrez venir faire le tour du marché des commerçants qui sont présents sur le site back-office et aussi rencontrer les associations communales et inter-communales. Nous vous donnerons le programme final dans le bulletin de Juin mais d'ores et déjà, vous pouvez bloquer la date.

## Randonnée du printemps

Deux parcours de 9 et de 13 kms (avec ravitaillement) seront proposés. Inscriptions de 9h à 10h à la salle des loisirs (une partie de la somme de l'inscription sera reversée aux réfugiés d'Ukraine.) Parking au terrain des sports. Vin d'honneur à l'arrivée avec tirage de la bourriche.



## Finale de la coupe de France



## Le Centre Socioculturel Loire-Divatte

Vous pouvez retrouver toutes les animations et les informations pour le mois de mai par tél au 02.40.36.87.76 ou sur le site du CSC Loire-Divatte ([www.csc-loiredivatte.asso.fr](http://www.csc-loiredivatte.asso.fr)).

**Divatte sur Loire**  
**Randonnée du sang**  
Dimanche 15 mai 2022

RDV → Salle La Chapelaine  
La Chapelle Basse-Mer

**Crêpes et cidre  
À votre retour!**  
Ravitaillements sur parcours

**Parcours**  
8 kms  
12 Km

**Inscriptions**  
8h00-10h00  
Tarif 5€  
Gratuit -15 ans

**Renseignements**  
06.19.80.05.22

Organisée par l'ADSB LE LOROUX-BOTTEREAU et sa région



SALLE DES NOUVELLES LE LANDREAU SAMEDI 21 MAI 20H30

LES CLÉS EN FÊTE AVEC LE DUO TOGETHER

**CAFFÉ Concert**

VENTE BILLETS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE DIVATTE SUR LOIRE  
\_ RÉSERVATION: [Lesclesenfete@free.fr](mailto:Lesclesenfete@free.fr)  
OU 0673462001  
\_ ADULTES 5€ \_  
\_ ENFANTS -12 ANS GRATUIT \_



Rendez-vous  
printemps et été  
en pays d'art  
et d'histoire !

RENDEZ-VOUS  
VIGNOBLE NANTAIS

PROGRAMME D'ANIMATIONS & CONFÉRENCES UNIVERSITÉ SUR LE PRINTEMPS-ÉTÉ 2022

PRINTEMPS-ÉTÉ 2022

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

Programme complet sur [www.vignoble-nantais.eu](http://www.vignoble-nantais.eu)  
tél : 02 40 36 87 76  
[missionlocale@vignoble-nantais.eu](mailto:missionlocale@vignoble-nantais.eu)



## La Mission locale du Vignoble Nantais

JEUNES 16 À 25 ANS : UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET PERSONNALISÉ

### Nouveau : le CEJ (Contrat Engagement Jeune)

Tu as entre 16 et 25 ans, tu es sans emploi, ni formation. Tu veux bénéficier d'accompagnement renforcé personnalisé pour t'aider à définir ton projet professionnel, répondre à tes besoins périphériques (mobilité, logement, santé, ...) et trouver un emploi tout en bénéficiant d'une allocation mensuelle de 500 € maximum (sous condition de ressources, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activités). Ne cherche plus! Viens à la Mission Locale du Vignoble Nantais. Tu y seras accueilli et accompagné par l'un des 10 conseillers soutenus par un réseau solide de partenaires composé de collectivités locales, entreprises, associations, établissements scolaires...

Pour bénéficier gratuitement d'un accompagnement avec la Mission Locale, il suffit de nous contacter au 02.40.36.09.13 pour prendre un premier rendez-vous ou laisser un message sur le site [www.missionlocalevignoblenantais.fr](http://www.missionlocalevignoblenantais.fr).

Retrouvez toutes nos actualités sur le site de la Mission Locale  
« [missionlocalevignoblenantais.fr](http://missionlocalevignoblenantais.fr) »

ANIMATIONS ET CONFÉRENCES  
EN PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS !

Le service Patrimoine du Syndicat mixte du SCot et du Pays du Vignoble Nantais propose de nombreuses animations aux habitants du territoire, au musée et dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

Conférences de l'Université sur Lie, visites et escape game sont au menu de la saison printemps/été. Il y en aura pour tous les goûts, pour les petits et les grands. Le programme s'étale sur les mois d'avril à août 2022.

Informations  
et réservations sur le site :  
[www.vignoble-nantais.eu](http://www.vignoble-nantais.eu)

## HABITAT

**UN COMITÉ LOCAL CITOYEN LANCÉ EN SÈVRE & LOIRE. ET SI VOUS PARTAGIEZ AVEC NOUS, VOTRE VISION SUR L'HABITAT DE DEMAIN ?**



### ON OUVRE LES DÉBATS AUTOUR DE L'HABITAT DE DEMAIN !

La Communauté de communes Sèvre & Loire poursuit sa démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour ses 11 communes.

Ce nouveau document d'urbanisme est l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle de notre territoire.

### ENEZ PARTAGER VOTRE VISION DE L'HABITAT

La CCSL fait le choix d'associer les habitants du territoire aux réflexions sur l'habitat de demain.

**L'objectif de cette démarche collective est de réfléchir ensemble à des idées et des propositions concrètes pour notre territoire.**

**COMMENT SOUHAITONS NOUS VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE DANS UN CADRE DE VIE DURABLE ET SOUTENABLE ?** Comment accueillir les habitants, tout en préservant les espaces naturels et agricoles ? Si ces questions vous intéressent, vous êtes prêt pour l'aventure...

**À la suite d'un tirage au sort et d'un appel à volontaires, un groupe de 44 habitants motivés et représentatifs des 11 communes du territoire sera constitué !**

- **Date limite d'inscription par mail : le 27 mai**  
Entre juin et novembre 2022, **3 ateliers conviviaux** sont programmés pour imaginer collectivement l'habitat de demain en Sèvre et Loire.



- **Date du premier atelier :** le samedi 2 juillet 2022

- **Dates des ateliers suivants :** à définir avec le comité

**L'ensemble de ces réflexions sera soumis aux élus du territoire.**

Si vous souhaitez intégrer cette instance de réflexion et de participation, envoyez un mail à l'adresse [plui@cc-sevreloire.fr](mailto:plui@cc-sevreloire.fr) en indiquant votre nom et prénom, votre âge, votre adresse de domicile, votre numéro de téléphone ainsi que vos motivations.

**INFOS : [URBANISME.CC-SEVRELOIRE.FR](mailto:URBANISME.CC-SEVRELOIRE.FR)**

# URBANISME

## RÉVISION DU SCOT DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS : DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES LES 09 ET 10 JUIN 2022

Depuis avril 2021, les élus des 27 communes du Vignoble Nantais planchent sur le devenir de leur territoire à l'horizon 2040. Deux réunions publiques sont prévues les 09 et 10 juin 2022 afin d'échanger avec les habitants sur l'état des réflexions.

**SCOT**  
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

**Vignoble 2040**  
RÉVISONS LE SCOT

**RÉUNIONS PUBLIQUES**  
DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

REJOIGNEZ-NOUS LE :

**JEUDI 9 JUIN 2022**  
de 19H à 21H,  
Salle Raphaël Hardy à Mouzillon

**VENDREDI 10 JUIN 2022**  
de 19H à 21H,  
Salle de conférence, Lycée Charles Péguy à Gorges

Le SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) définit les stratégies d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années sur un territoire regroupant les 27 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

LES AUTRES MOYENS DE CONCERTATION :

QUESTIONNAIRES EN LIGNE / EXPOSITIONS / CONSULTATIONS PUBLIQUES

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE : [WWW.VIGNOBLE-NANTAIS.FR](http://WWW.VIGNOBLE-NANTAIS.FR)

Contact  
Jonathan RETIERE  
Chargé de mission SCoT  
[scoT@vignoble-nantais.fr](mailto:scoT@vignoble-nantais.fr)

Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais  
3 allée du Chanre 44191 Clisson / 02 40 36 09 10  
[www.vignoble-nantais.eu](http://www.vignoble-nantais.eu)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui définit les orientations d'aménagement et de développement à l'échelle d'un bassin de vie. Il fixe les grandes stratégies en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de mobilité. Il couvre le territoire des 2 intercommunalités du Pays du Vignoble Nantais, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, soit 27 communes. La révision du SCoT, engagée par délibération du comité syndical du Pays du Vignoble Nantais depuis février 2020, doit permettre d'actualiser la réponse de la collectivité aux grands défis qui se présentent : enjeux climatiques, évolutions des modèles économiques, mais aussi des manières de penser et d'agir pour l'habitat, les déplacements, la consommation.

Lors de deux séminaires organisés au cours du deuxième semestre de l'année 2021, les élus ont identifié les grands enjeux et défis à relever pour les 20 prochaines années. Ces réflexions ont été enrichies des auditions des acteurs du territoire dans toutes leurs diversités, habitants, associations, réseaux d'entreprise... L'ensemble de ces contributions ayant permis de formaliser un diagnostic de territoire. C'est sur cette base que la nouvelle stratégie doit se construire. Le moment est ainsi opportun pour venir présenter aux habitants l'ensemble des enjeux identifiés à ce stade.

### 2 RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'EXPRIMER SUR LEUR VISION ET LEURS AMBITIONS POUR LE TERRITOIRE

- Le 09 juin 2022 de 19h à 21h, salle Raphaël Hardy à Mouzillon
- Le 10 juin 2022 de 19h à 21h, salle de conférence, Lycée Charles Péguy à Gorges

### CONSULTATION DES DOSSIERS DE CONCERTATION DE LA RÉVISION DU SCOT, JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE, ET Y INSCRIRE VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS DANS LE REGISTRE :

au siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais ou au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo ou de la Communauté de Communes Sèvre et Loire  
INFOS : Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais Maison de Pays / 5 Allée du Chanre BP 8913 44 191 CLISSON Cedex / [scoT@vignoble-nantais.fr](mailto:scoT@vignoble-nantais.fr) / 02 40 36 09 10

# CULTURE

L'ÉVÉNEMENT  
**ECHO MOBILE**  
PARCOURS STREET-ART

11 juin 2022  
14H30 / 21H00

LE LOROUX-BOTTEBEAU  
SITE ANCIEN HÔPITAL

VISITES GUIDÉES INSOLITES  
RENSEIGNEMENTS / RÉSERVATIONS AU 02 51 71 92 12

ANIMATIONS | CONCERTS  
ENSEMBLE NATIONAL DE REGGAE,  
LE CHAPUS, ASHKABAD

PLUS D'INFOS SUR LE SITE [INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR](http://INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR)

# Regard sur nos villages

## L'AUBERTIÈRE

**L'Aubretière est devenu depuis le plan cadastral de 1849 l'Aubertière, l'un et l'autre du patronyme Aubert d'origine germanique de la tribu des Wisigoths.**

Cette terre a appartenu à Sébastien Bureau, sieur de la Gaudinière (hameau de la Boissière), Sénéchal au Marquisat de Goulaine, avocat à la cour 1701-1756 et marié à Dame Marie Letourneux 1707-1746. Leur fils cadet prit la succession du domaine, **Louis Bureau de l'Aubretière, qui fût à la fois Maire de la Boissière et de la Remaudière (1743-1808)**, marié en secondes noces à Suzanne Sophie Victoire Goguet de Boishéraud 1769-1832. Ce dernier fût également l'oncle par alliance de Louis Jean Alexandre Marie Goguet de Boishéraud, curé, qui fit construire notre église actuelle.

On ne peut parler de ce hameau sans parler de la Vierge de l'Aubertière, entretenue et fleurie initialement par ses habitants. On y venait en procession aux rogations. La statue est en fonte grise posée sur une colonne en Sireuil et un Socle en granit dont la réalisation remonte aux années 1864/1872. Sa réhabilitation remonte à Mai 2009 par l'Association Remaudiéroise du Patrimoine (APR) avec la participation d'entreprises locales. Afin de respecter la nature de la construction, les travaux de restauration se sont faits avec les techniques et les matériaux utilisés à l'époque. Après le piquetage de l'enduit du mur de soutènement, l'arase fût refaite ainsi que les joints à l'ancienne avec un mortier à base de chaux.

La colonne en pierre de Sireuil, fût soigneusement grattée et travaillée avec précaution à la main et la stabilité du socle fût renforcée en conservant l'emmarchement d'origine.

Enfin la vierge fût déposée ainsi que le pal et conduite à l'entreprise PAV Simon pour des travaux de traitement de la rouille et remise en peinture. Le pal subit au préalable des travaux de soudure à l'entreprise de Daniel SEBILLEAU. L'échafaudage provenait de l'atelier du crocodile. Nous remarquons 2 ex-voto « **Tu nous as béni, gardes-nous le 19 x 1864** » et « **Merci 30-06-54** ».

En ce jour du 28 avril 1957, c'était un après-midi de fête pour ce village qui recevait la clique de la Remaudière qui fêtait son 25ème anniversaire en présence du Rallye Choletais pour l'animation. La matinée avait été consacrée à une messe à la grotte avec le cor de chasse « La St Hubert de Cholet ».

Au milieu du 19ème siècle, les habitants étaient des fermiers répartis sur 2 belles exploitations : les familles Merleau-Sauvêtre avec 13 personnes et la famille Fleurance-Terrien, 17 personnes, composées essentiellement des membres de la même famille (grands parents, parents, frères, sœurs, cousins et cousines). Après la première guerre mondiale, 2 beaux-frères et leurs femmes achetèrent le village, Jean Couilleau et Marie Blanloeil et Joseph Blanloeil et Marie Couilleau. Ces 2 fermes perdurèrent avec leurs



Visite de notre Maire Eugène III en Simca 9 familiale avec son Employé municipal Adénaïs Brunelière en juin 1964 au fond Jean Rolandeau, Célestin Brelet et Lucien Dupas à | droite

descendances jusqu'à la fin du 20ème siècle, pour Jean avec les patronymes Dupas et Coraud et pour celle de Joseph avec les patronymes Brelet, Sébilleau et Pineau. Il ne reste à ce jour aucun exploitant au sein du village. Cependant, les espoirs sont permis avec 2 familles qui envisagent le retour à la terre pour l'une, une exploitation maraichère et pour l'autre une exploitation de plantes aromatiques. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans la réalisation de leur projet.

Aussi loin que remontent mes souvenirs, je me vois accompagner mon père pour « mener la vache au taureau » chez Célestin. A cette époque, il n'y avait pas d'insémination artificielle et toutes les fermes n'avaient pas la possibilité d'avoir un taureau, animal qui ne produisait pas de lait comme les vaches, ni d'énergie comme le faisait les bœufs qui tractaient le matériel.

Or les taureaux étaient plutôt réservés aux grandes fermes dont les revenus pouvaient supporter cette charge supplémentaire. En compensation, en cas réussite de l'accouplement, une récompense était prévue pour dédommager son propriétaire.

Après un quart d'heure de marche, nous arrivions à destination. Sur la partie gauche de la route d'accès à l'Aubertière, trois emplacements étaient réservés à cet effet dans le prolongement de trois arbres têtards. Ces emplacements se situaient à des niveaux différents, le premier encaissé d'environ 15 cm, le second au niveau du terrain naturel et le troisième surélevé de 15cm.

Cela relevait du bon sens pour la facilité de l'accouplement en fonction de la corpulence du taureau et de la Vache. Pourtant je ne le compris que bien plus tard, car au moment fatidique, l'enfant que j'étais devait tourner le dos à la scène et à regarder l'extrémité de la route de l'Aubertière.

J.P. descendant de Bordier